



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
www.snpespjj-fsu.orgsnpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Salaires, Emploi, Loi travail !
ENSEMBLE, AMPLIFIONS LA MOBILISATION !
EN GREVE, EN MANIFESTATIONS
FAISONS ENTENDRE NOS REVENDICATIONS !

Le succès de la pétition en ligne ainsi que la mobilisation du 9 mars appelée par les organisations de jeunesse et soutenue par les syndicats ont été une première étape réussie dans la construction d'un rapport de force contre le projet régressif de la loi « Travail ». Cette mobilisation a contraint le gouvernement à des aménagements. Pour autant, ils sont insuffisants et ne remettent pas en cause la philosophie du projet. Le SNPES-PJJ/FSU avec la FSU continuent de demander le retrait de ce projet de loi.

La journée de mobilisation de la jeunesse scolarisée (étudiants et lycéens) à l'appel des 23 organisations de jeunesse (UNEF, FIDL, UNL,...) et soutenue par les syndicats CGT, FSU, SOLIDAIRES, FO a été un succès avec plus de 150 milles manifestants. Les lycéens et les étudiants sont descendus dans la rue massivement pour exiger le retrait du projet de la loi travail. L'intersyndicale s'est à nouveau réunie hier et elle appelle à amplifier et à poursuivre la mobilisation le 24 mars prochain, jour de la présentation du texte de loi au conseil des ministres.

Les organisations de jeunesse (UNEF, FIDL, UNL) et les organisations syndicales (FSU, SOLIDAIRES, FO, CGT) appellent à poursuivre le mouvement et à l'amplifier.

Parallèlement le 17 mars s'est tenu le premier rendez-vous salarial de la fonction publique depuis 2010. Pour rappel, depuis 2011 avec le gel du point d'indice, le salaire net moyen a régressé de plus de 7%, baisse confirmée chaque année. A l'issue de cette rencontre, le gouvernement a décidé d'une augmentation du point d'indice en deux temps de 1,2 %, + 0,6 à compter du 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 à compter du 1^{er} février 2017. Le SNPES-PJJ/FSU dénonce cette revalorisation très insuffisante qui ne correspond pas à la perte salariale subie par les agents depuis 6 ans.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle à participer le 22 mars aux initiatives qui seront organisées pour exiger une revalorisation substantielle du point d'indice et un plan de rattrapage salarial.

Les mesures salariales du gouvernement envers les fonctionnaires s'inscrivent dans la politique d'austérité et de régression sociale. Le projet de loi « travail » et ses mesures antisociales, comme le mépris du travail des fonctionnaires, sont dans la continuité des politiques libérales que nous subissons depuis des années. Elles ne mettent l'accent que sur le « coût du travail » opposé aux conditions de travail et à une rémunération juste et digne pour les salariés. Par ailleurs, la crainte est forte que la remise en cause du code du travail ne soit que la première étape avant la casse du statut de la fonction publique.

Le SNPES-PJJ/FSU avec La FSU appellent avec d'autres organisations syndicales (CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), les chômeurs, les salariés, les jeunes et les retraités à faire du **31 mars une grande journée de grève et d'action** pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, pour obtenir de nouveaux droits synonymes de progrès social et pour gagner une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Seule une mobilisation forte peut obliger le gouvernement à changer de politique et retirer son projet.

A la PJJ, nous appelons à l'organisation d'AG, à des discussions non seulement au sein des sections syndicales mais aussi dans les services. Il est indispensable de favoriser des moments d'expression et d'échanges afin de permettre la construction d'une mobilisation à la PJJ.

***Tous Ensemble, mobilisons-nous pour obtenir le retrait
du projet de loi « travail »!***

Le **22 mars**, mobilisés, avec des modalités diversifiées selon les lieux pour exiger l'élaboration d'un plan de rattrapage salarial. Un préavis de grève a été déposé pour permettre aux agents de participer aux mobilisations locales.

Le **24 mars**, soutien aux actions à l'initiative des organisations de jeunesse contre la réforme du droit du travail.

**Le 31 mars, tous en GREVE contre le projet de loi
« travail » et ses mesures antisociales !**

